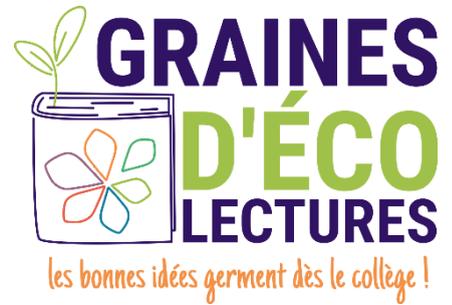




Maison de
l'Environnement
Métropole de Lyon



Graines d'écolectures : les bonnes idées germent dès le collège !

Appel à candidatures édition 2022-2023

La Maison de l'Environnement est un lieu qui rassemble près de cinquante associations et la Métropole de Lyon pour accompagner la transition écologique sur la Métropole de Lyon. La Maison propose des ressources et activités pour provoquer le déclic chez les habitants et habitantes de tous âges et les amener à changer leurs habitudes individuelles ou agir ensemble.

« Graines d'écolectures - les bonnes idées germent dès le collège » s'inscrit dans cette démarche en cherchant à :

- favoriser un accès à la culture environnementale à travers la lecture d'ouvrages adaptés.
- développer une approche de sensibilisation, d'accroissement des connaissances, de prise de conscience et d'implication éco-citoyenne.
- accompagner la démarche E3D au sein des collèges de la Métropole de Lyon.

Le projet est porté et piloté par la Maison de l'Environnement. Elle en assure l'organisation générale avec le soutien de la Métropole de Lyon et en partenariat avec l'Académie de Lyon, les établissements et les équipes d'enseignants volontaires.

Déroulement de Graines d'écolectures

8 ouvrages sont sélectionnés par les parties prenantes (Maison de l'Environnement , Métropole de Lyon, enseignants) à partir des critères suivants :

- ouvrages adaptés à un public de collégiens de 4^{ème} et de 3^{ème}
- auteur.rice.s francophones
- variété des thèmes environnementaux abordés
- variété des genres : fictions, documentaires, essais, bandes dessinées...
- ouvrages récents (parus depuis 1 an)
- qualité littéraire.

Les enseignant.e.s devront **choisir 4 ouvrages** (1 BD, 1 roman et 2 documentaires) parmi une sélection de 8 qui leur sera adressée, en tenant compte de la diversité des sujets abordés.

Parallèlement à la lecture des ouvrages, ils produisent avec les élèves des travaux en lien avec les problématiques environnementales. Les enseignant.e.s relaient les informations qu'ils estiment intéressantes à partager sur le **blog dédié à l'animation de l'action** : <http://prixenvironnement.blogs.laclassse.com/>

Ces **travaux et activités** - collectifs, individuels - peuvent être variés et sont menés par les enseignants qui ont toute liberté dans le choix des méthodes et outils : fiches de lectures, exposés, expression écrite, poésie, expositions, articles (site web, journal du collège), maquettes, pièce de théâtre, réalisation vidéo...

Ce travail aboutit en classe à un débat final et des échanges argumentés permettant aux collégien.ienne.s de désigner parmi les quatre ouvrages, leur **livre « coup de cœur »**.

Tout au long de l'année seront proposées des **rencontres avec les auteur.rices** et des possibilités d'ateliers, d'animations en lien avec les thématiques abordées.

La **cérémonie de clôture** de l'action constitue un temps fort de l'année au cours de laquelle sont présentés les travaux de chaque établissement.

Modalités pratiques

Pour cette édition, la Maison de l'Environnement identifiera 20 collèges de la Métropole, volontaires, du public ou du privé.

Conditions préalables

- Faire participer des élèves de **4^{ème} / 3^{ème}**.
- Le format en groupe classe sera favorisé.
- Une seule classe ou groupe par collège sera conventionné.
- Le projet doit être porté par deux enseignant.e.s minimum (binôme ou trinôme).
- Les établissements participants s'engagent à être présents au cours des 3 réunions de suivi organisées pendant l'année.

Critères de sélection

La Maison de l'environnement sélectionnera 20 collèges maximum en prenant en compte les critères suivants :

- Des établissements labellisés E3D (ou qui sont en cours de labellisation)
- Des établissements en quartier prioritaire de la politique de la ville
- Des établissements de différentes communes du territoire métropolitain

Prise en charge financière

La Maison prend à sa charge l'achat de 2 exemplaires pour chacun des ouvrages choisis dans la sélection après la signature de la convention. Ces ouvrages restent la propriété de l'établissement participant s'il respecte les modalités de la convention.

L'établissement prend en charge les frais de déplacement pour la cérémonie de clôture et d'autres éventuelles manifestations au cours de l'année (rencontres d'auteur, ateliers).

Modalités d'inscription

- Renvoi du bulletin d'inscription au plus tard **le vendredi 8 juillet.**
- Une convention de participation sera envoyée aux établissements retenus à la rentrée : elle engage les deux parties à réaliser l'action.

Calendrier prévisionnel

Au cours de l'année, les enseignants devront participer à 3 réunions de suivi qui seront planifiées les mercredi après-midi à différents moments de l'année :

- Vendredi 8 juillet : fin des inscriptions
- Fin juillet : communication de la liste des ouvrages retenus
- Septembre : signature des conventions et commande des ouvrages
- Courant octobre 2022 : réunion de lancement pour échanger sur des pistes pédagogiques, des outils de collaboration, les accompagnements possibles ;
- En mars 2022 : réunion de préparation de la cérémonie de clôture
- Mai 2023 : cérémonie de clôture
- Début juin 2023 : réunion bilan.

Référente du projet à la Maison de l'Environnement :

Vanessa MINARRO

vminarro@maison-environnement.fr

04.72.77.19.99